

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 21

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 26 mars 2024

Date d'affichage :

Le 26 mars 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-04-08/28

OBJET DE LA SEANCE :

Crèche « Les Libellules »
(Montfaucon)

Aménagement des
extérieurs

Demande de subventions

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, GOUY Pascal, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, PEYRARD Nicolas, POINAS Jean-Michel, et Mmes MARCON Catherine, DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoir : Mme JAMES M.-Laure a donné pouvoir à M. SABY F.-Régis.

M. PONAS, Vice-Président, rappelle la prise de la compétence « crèches » par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2005, et notamment la crèche « Libellules » à Montfaucon.

Il rappelle ensuite la délibération du conseil Communautaire n° DC/2023-11-28/14 en date du 28 novembre 2023 approuvant le projet d'aménagement des extérieurs de la crèche à Montfaucon et approuvant un premier plan de financement prévisionnel de l'opération et une demande de subvention auprès de la CAF de la Haute-Loire.

Il expose que la Communauté de Communes s'est vue attribuer une subvention de la part de la CAF de 44 000 euros pour cette opération.

Suite à des échanges avec le PETR de le Jeune Loire, il s'avère que le fonds européen LEADER pourrait venir en complément de financement sur la partie « renaturation des extérieurs ». Il propose donc de déposer une demande de subvention officielle pour solliciter une aide auprès du LEADER (liste des dépenses éligibles LEADER : décroustage enrobé existant : 20 000 euros + fournitures et plantations arbres : 1 000 euros + terre végétale : 4 800 euros + enherbement : 1 000 euros = total des dépenses éligibles leader : 26 800 euros).

Il propose également de demander une subvention auprès du Département de la Haute-Loire au titre du CAP 43 pour optimiser le financement de l'opération.

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040828-DE
Reçu le 16/04/2024

Plan de financement 1 spécial « LEADER » avec optimisation de la subvention au maximum 40% :

| Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Travaux éligibles LEADER 26 800 € | CAF proratisée 37.74% : 10 114 € |
| | Leader max 40% 10 720 € |
| | Autofinancement 22.26 %: 5 966 € |
| TOTAL 26 800 € | TOTAL 26 800 € |

Plan de financement 2 hors LEADER pour le CAP 43 :

| Dépenses | Recettes |
|---|-----------------------------------|
| Travaux éligibles hors LEADER 89 783 € (116 583 – 26 800) | CAF proratisée (37.74%): 33 886 € |
| | CAP 43 : 37 940.40 € |
| | Autofinancement 20%: 17 956.60 € |
| TOTAL 89 783 € | TOTAL 89 783 € |

Plan de financement au global :

| Dépenses | Recettes |
|--|--|
| Maitrise d'œuvre : 8 590 € HT | CAF (37.74%) 44 000 € |
| Travaux (dont imprévus) : 106 893.40 € HT | LEADER (9.2%) : 10 720 € |
| Matériel divers : 1 100.00 € HT | CAP 43 (32.54%): 37 940.40 € |
| | Autofinancement HPVc (20.52%) : 23 922.60 € |
| Total : 116 583 € HT | Total 116 583 € |

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- confirme l'approbation du projet d'aménagement des extérieurs de la crèche à Montfaucon,
- approuve les plans de financement prévisionnels correspondants présentés ci-dessus,
- sollicite le GAL de Haute-Loire pour une subvention européenne LEADER la plus élevée possible,
- sollicite le Département de la Haute-Loire pour une subvention la plus élevée possible au titre du CAP 43,
- dit que les dépenses relatives à ce projet ont été inscrites au budget primitif 2024,
- charge M. le Président de déposer les dossiers de demande de subventions correspondants,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de prendre toutes décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président

Jean-Pierre SANTY
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240408-DC2024040828-DE
Reçu le 16/04/2024